

## « Le procès des ornements. À propos du décor de l'horloge du pont de Grenoble (1603) »

Auteur

---

### **Florian MÉTRAL**

[Chercheur CNRS](#)

[Professeur junior](#)

Communication dans un congrès

2024

Florian Métral. « Le procès des ornements. À propos du décor de l'horloge du pont de Grenoble (1603) ». *A l'aune du droit façades peintes & espace public*, Jérémie Koering; Antonella Fenech; Valérie Hayaert; Carolin Behrmann, Feb 2024, Fribourg, Suisse. ([hal-04466329](#))

L'affaire date de 1604 et est rapportée dans le Plaidoyer (1608) de Claude Expilly: elle oppose son client, Laurent Grégoire, maître en charge des horloges de Grenoble, aux consuls de la ville et porte sur la restauration de l'« horloge du pont » - édifice alors situé à l'endroit de l'actuelle passerelle Saint-Laurent -, détruite lors du siège de la ville en 1590. La restauration de l'horloge, essentielle dans cette partie de la ville, commença en 1591. Cependant, les consuls ne confièrent pas la réfection à Laurent Grégoire, mais à un concurrent nommé Louis de Marc, horloger et peintre originaire de Ruffec, « en Poytou », accompagné dans sa tâche par divers maîtres locaux. Ornée notamment de façades peintes - représentant pour l'une d'elles une figure de la Justice -, la nouvelle horloge de Grenoble, achevée en 1603, était un monument d'une beauté et d'une richesse exceptionnelle, « tout autre que la première » car présentant plus « d'artifice et d'ornement qu'auparavant ». Sans doute est-ce la raison pour laquelle les consuls en profitèrent pour révoquer Laurent Grégoire de ses fonctions de maître de l'horloge du pont afin de les confier à son concurrent, Louis de Marc. Là se situe le cœur du litige: qui du décor ou du mécanisme horloger est, légalement, le garant de la nouveauté ? L'ornement l'emporte-t-il sur le bâtiment, la forme sur la fonction ?

Thème(s) de recherche

[6. Images, dispositifs, lieux : questions épistémologiques, herméneutiques et anthropologiques](#)

[Voir la notice et le fichier intégral sur HAL](#)